



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 16/09/2025

Publication :
le 26/09/2025

Délibération n° D-2025-289

Transfert de rue dans le domaine public communal - Rue
Mazagran et boulevard Charles de Gaulle

Président :

Monsieur Jérôme BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noémie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Gerard LEFEVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, ayant donné pouvoir à Madame Julia FALSE

Excusés :

Monsieur Baptiste DAVID.

Direction de l'Espace Public

**Transfert de rue dans le domaine public communal -
Rue Mazagran et boulevard Charles de Gaulle**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 31 mars 2025, le Conseil municipal a validé la signature d'une convention tripartite entre le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Niort, définissant les conditions de transfert de domanialité de certaines voies entre les trois collectivités.

La planification de ces transferts, qui doit s'achever à l'échéance du 31 décembre 2032 selon la convention, a été actée par échange de courriers entre les collectivités.

Pour 2025, cette planification prévoit le transfert de la rue Mazagran et du boulevard Charles de Gaulle dans le domaine public communal.

Pour la rue Mazagran, des travaux de requalification ont été réalisés entre l'avenue de Limoges et le giratoire de la fontaine Maurice Chiron par la Communauté d'Agglomération du Niortais, par transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort, avec autorisation du Conseil Départemental, dans le cadre du projet du pôle Gare Niort-Atlantique. Comme le prévoit la convention tripartite, le Département versera à la commune de Niort une soulte de 121 056 € après transfert.

Pour le boulevard Charles de Gaulle, comme le prévoit également la convention tripartite, le Conseil Départemental procédera aux travaux de remise en état de la chaussée avant transfert dans le domaine public communal. Le périmètre concerné est compris entre la rue Mazagran (giratoire de la fontaine Maurice Chiron compris) et le carrefour avec l'avenue de Saint-Jean d'Angély (carrefour compris), et comporte également les deux bretelles d'accès à la rue de Goise. La voie étant fondée sur un remblai, le périmètre comprend aussi deux talus latéraux, ainsi que deux ouvrages d'art de franchissement de la rue de Goise et de la rue Jean Jaurès. Des équipements de retenue de type glissières de sécurité et garde-corps sont également présents.

Les travaux de remise en état de la chaussée par le Conseil Départemental interviendront dans le courant du mois d'octobre 2025, et seront réalisés de nuit en plusieurs phases pour limiter les perturbations sur la circulation dans ce secteur au trafic dense, et pour n'interrompre à aucun moment les accès au centre hospitalier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver cette opération de transfert ;

- acter le transfert des deux voies dans le domaine public communal après travaux ;
- autoriser la signature de tout document y afférant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Lydia ZANATTA

Le Président de séance

Jérôme BALOGÉ

PLAN DE LA SITUATION ACTUELLE

DIRECTION DES ROUTES

AGENCE TECHNIQUE TERRITORIALE DU NIORTAIS

Modification de classement de voirie RD 740 et 850^E

Commune de NIORT

État initial : domaine public départemental



PLAN DE LA SITUATION PROJETÉE

DIRECTION DES ROUTES

AGENCE TECHNIQUE TERRITORIALE DU NIORTAIS

Modification de classement de voirie RD 740 et 850^E

Commune de NIORT

État futur : domaine public communal

